

CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER

AVENANT N°1

Lot n°1 : V.R.D.

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 - Briançon
☎ : 04 92 21 35 97
☎ : 04 92 20 38 90
✉ : accueil@ccbrianconnais.fr

Objet : Mémoire justificatif concernant l'avenant n°1 aux travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER, Lot n°1 V.R.D.

ARCHITECTES :

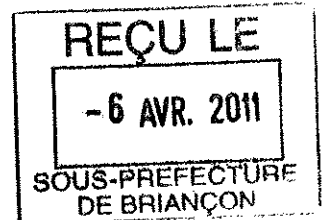
ATELIER MONTE-CRISTO

ARCHITECTES
80, rue Monte Cristo - 13004 Marseille
☎ : 04 91 34 89 60
☎ : 04 91 34 57 93
✉ : fabrice.giraud7@wanadoo.fr

B.E.T de maîtrise d'œuvre :

SP2I

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES
90, rue Stanislas Torrents - F-13006 MARSEILLE
☎ : 04 91 13 81 80
☎ : 04 91 37 63 54
✉ : sp2i.13@wanadoo.fr



ENTREPRISE CONCERNE :

LOT : 1	V.R.D. - Entreprise ALLAMANNO
---------	--------------------------------------

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°1 V.R.D.

1. CONTEXTE

La Communauté de Communes du Briançonnais a conclu, après une procédure d'appel d'offre ouvert, un marché avec l'entreprise ALLAMANNO, BP 9, Z.A. les Sablonnières, 05 120 L'Argentière – La Bessée, afin de réaliser les travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER.

Le marché porte sur le lot N°1 – V.R.D.,

Pour un montant global et forfaitaire de : 235 007.74 € HT
soit toutes taxes comprises : **281 069.26 € TTC**

dont Option(s) retenue(s) : Néants

Les délais contractuels d'exécution des travaux du marché suite à l'avenant n°1 sont de **12 mois** (1 mois de préparation et 11 mois de travaux)

L'objet de ce rapport justificatif concerne la mise au point d'un avenant n°1 au marché des travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER lot 1 V.R.D.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

2.1. ADAPTATION SUR SILO À BOIS ENTERRÉ

Considérant :

- La confirmation de la présence d'eau dans le sous-sol lors des premières excavations de juillet 2010 pour la réalisation de la fosse du silo
- le caractère impressionnant du phénomène qui a conduit à la convocation sur site de l'hydrogéologue afin qu'il réalise une étude complémentaire spécifique sur la conception du silo
- La préconisation du bureau d'étude géotechnique TETHYS de cuvelage intégral intérieur du silo + radier béton + remblais périphériques en matériaux drainant + relevage des eaux récupérées par le drain périphérique, préconisation la moins coûteuse émise dans le rapport d'étude complémentaire du 04-08-2010,
- Que figure dans la DPGF de l'offre du lot 2 de l'entreprise du 04-05-2010 l'article 2.1.5 « Lestage du silo, cuvelage, et toute sujétion d'adaptation à cette ouvrage : NON COMPRIS – À FAIRE DIMENSIONNER AU PRÉALABLE PAR L'INGÉNIEUR STRUCTURE »,

Il a été décidé :

- de réaliser des travaux d'adaptation sur le génie civil du silo à bois enterré, comprenant :
 - .1. la réalisation d'un drainage en matériaux drainant issus de carrière toute hauteur enterrée sur toute la périphérie du silo,
 - .2. le remplacement des semelles filantes périphériques et dallage béton par un radier béton,
 - .3. la réalisation d'un massif béton sur le cuvelage intérieur pour la fixation des organes de brassage des copeaux de bois.
 - .4. la réalisation d'un cuvelage intérieur intégrale du silo en résine époxy.

Récapitulatif :

1. PV – Drainage toute hauteur	3 402.30 € HT
2. PV – Radier béton	7 129.41 € HT
3. PV – Massif béton sur cuvelage	275.08 € HT
2. PV – Cuvelage intérieur intégral	16 372.80 € HT

Total HT 27 179.59 € HT

2.2. ADAPTATION SUR DRAINAGE PÉRIPHÉRIQUE BÂTIMENT

Considérant :

- La préconisation du bureau d'étude géotechnique TETHYS de mise en œuvre de matériau drainant issus de carrière dans la chaussette géotextile sur 80 cm de haut au droit du drain périphérique du bâtiment,
- le devis de l'entreprise correspondant à une mise en œuvre de matériaux issus de carrière sur 40 cm de haut au droit du drain périphérique du bâtiment,

Il a été décidé :

- d'ajouter le volume de GNT 30/60 correspondant à la différence entre les 40 cm de haut les les 80 cm demandés par le Géotechnicien.

Récapitulatif :

1. PV – Supplément GNT 30/60 pour drain périphérique bâtiment	2 310.27 € HT
Total HT	2 310.27 € HT

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX EN MOINS VALUES

3.1. ADAPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Considérant :

- l'autorisation du CG 05 pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales par élargissement fossé existant directement le long de la RN,
- le souhait limiter les travaux de voirie à la parcelle projet,
- le nouveau calcul de ce bassin de rétention avec comme hypothèse pérenne la réalisation des voies d'accès en enrobés normaux (non drainants),
- le souhait de rationaliser le traitement des ouvrages de soutènement des terres,
- la demande du CG 05 concernant la suppression de l'éclairage public sur le carrefour,

Il a été décidé :

- Voiries :
 - .1. de remplacer les enrobés drainants des voies de circulation et de parking par des enrobés normaux, plus résistants aux conditions climatiques, et de supprimer 20 m² de réfection de voiries au droit de l'entrée de la co-propriété du Grand Pré,
 - .2. de supprimer 5 ml de réfection de bordures béton T2 au droit de l'entrée de la co-propriété du Grand Pré.
- Aménagements extérieurs :
 - .1. de supprimer 17 ml de mur en gabions par une adaptation des terrassements généraux,
 - .2. de supprimer le massif béton de candélabre d'éclairage public à créer,
 - .3. de supprimer 24 ml de clôture autour du bassin de rétention, désormais non nécessaires et non souhaités par le CG 05.

Récapitulatif :

1. MV – Enrobés normaux	- 936.42 € HT
2. MV – Bordures T2	- 184.85 € HT
1. MV – Murs de soutènement en Gabions	- 2 712.01 € HT
2. MV – Massif candélabre	- 147.19 € HT
3. MV – Clôture grillagée	- 782.88 € HT
Total HT	- 4 763.35 € HT

3.2. RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Considérant :

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°1 V.R.D.

- l'autorisation du CG 05 pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales par élargissement fossé existant directement le long de la RN,
- le souhait limiter les travaux de réseaux extérieurs à la parcelle projet,
- le souhait limiter les travaux de voirie à la parcelle projet,

Il a été décidé :

- .1. de réaliser le bassin de rétention des eaux pluviales en élargissant le fossé existant, à moindre coûts,
- .2. de supprimer les travaux de création des réseaux EP extérieurs à la parcelle projet, à savoir :
 - .2.1. - 70,38 m3 de fouilles en tranchée,
 - .2.2. - 74,40 ml de conduites PVC diam 500mm,
 - .2.3. - 3 regards de visite diam 800mm,
 - .2.4. - 12 m2 de réfection de voirie
- .3. de supprimer la réfection du caniveau à grille au droit de l'entrée de la co-propriété du Grand Pré (-18 ml).

Récapitulatif :

1. MV – Bassin de rétention	- 9 684.00 € HT
2. MV – Réseaux EP	
2.1. Fouilles en tranchées	- 2 394.33 € HT
2.2. Conduites PVC diam. 500mm	- 4 891.80 € HT
2.3. Regard de visite diam. 800mm	- 1 632.15 € HT
2.4. Réfection de voirie	- 376.32 € HT
3. MV – Caniveau à grille	- 4 657.50 € HT
Total HT	- 23 636.10 € HT

3.3. RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

Considérant :

- la demande du CG 05 concernant la suppression de l'éclairage public du futur « tour-à-gauche »,

Il a été décidé :

- .1. de supprimer les travaux de création des réseaux d'éclairage extérieurs sur la parcelle projet (poste 8 du CCTP)

Récapitulatif :

1. MV – Réseaux d'éclairage	- 2 158.75 € HT
Total HT	- 2 158.75 € HT

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°1 V.R.D.

4. RECAPITULATIF DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MOINS VALUES

ADAPTATION SUR SILO À BOIS ENTERRÉ	27 179.59 € HT
ADAPTATION SUR DRAINAGE PÉRIPHÉRIQUE BÂTIMENT	2 310.27 € HT
ADAPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	- 4 763.35 € HT
RÉSEAU EAUX PLUVIALES	- 23 636.10 € HT
RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE	- 2 158.75 € HT
TOTAL HT - AVENANT N°1	- 1 068.34 € HT
TVA 19.6%	- 209.39 €
395.12 €	
TOTAL TTC - AVENANT N°1	-1 277.73 € TTC

5. DÉLAIS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES

Considérant :

- la limitation des travaux du lot n°1 VRD sur les réseaux extérieurs ErDF, AEP et EP à l'enceinte de la parcelle projet,
- les travaux supplémentaires énumérés dans l'avenant n°1 du lot n°2 Gros Œuvre,

Il a été décidé :

- de maintenir les délais d'exécution des travaux à 12 mois (1 + 11)

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°1 V.R.D.

6. ACCORD DES PARTIES

La **Communauté de Communes du Briançonnais**, représentée par monsieur M. **PRESIDENT**, d'une part,

Et l'**entreprise ALLAMANNO**, représentée par Monsieur **ALLAMANNO**, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

- | | | | | |
|----|---|------------------------|------|-------------------------|
| 1- | Le montant du marché avant l'avenant n°1 s'élevant à | 235 007.74 € HT | d'où | 281 069.26 € TTC |
| 2- | le montant de l'avenant n°1 s'élève à | - 1 068.34 € HT | d'où | -1 277.73 € TTC |
| 3- | le montant du marché,
après passation de l'avenant n°1 s'élève à | 233 939.40 € HT | d'où | 279 791.53 € TTC |
- 4- La durée contractuelle d'exécution des travaux du marché après passation de l'avenant est de **12 mois** (1 mois de préparation et 11 mois de travaux),

A

le

Le Maître d'ouvrage
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

Le Maître d'oeuvre
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

L'entreprise
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER

AVENANT N°1

Lot n°2 : Gros Œuvre

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Les Cordeliers

1, rue Aspirant Jan

05105 – Briançon

☎ : 04 92 21 35 97

☎ : 04 92 20 38 90

✉ : accueil@ccbrianconnais.fr

Objet : Mémoire justificatif concernant l'avenant n°1 aux travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER, Lot n°2

ARCHITECTES :

ATELIER MONTE-CRISTO

ARCHITECTES

80, rue Monte Cristo - 13004 Marseille

☎ : 04 91 34 89 60

☎ : 04 91 34 57 93

✉ : fabrice.giraud7@wanadoo.fr

B.E.T de maîtrise d'œuvre :

SP2I

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

90, rue Stanislas Torrents - F-13006 MARSEILLE

☎ : 04 91 13 81 80

☎ : 04 91 37 63 54

✉ : sp2i.13@wanadoo.fr

ENTREPRISE CONCERNE :

LOT : 2

GROS OEUVRE - **Entreprise ALLAMANNO**

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°2 Gros Œuvre

1. CONTEXTE

La Communauté de Communes du Briançonnais a conclu, après une procédure d'appel d'offre ouvert, un marché avec l'entreprise ALLAMANNO, BP 9, Z.A. les Sablonnières, 05 120 L'Argentière – La Bessée, afin de réaliser les travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER.

Le marché porte sur le lot N°2 - GROS ŒUVRE,

Pour un montant global et forfaitaire de :

348 667.97 € HT

soit toutes taxes comprises :

417 006. 89 € TTC

dont Option(s) retenue(s) : Néants

Les délais contractuels d'exécution des travaux du marché suite à l'avenant n°1 sont de **12 mois** (1 mois de préparation et 11 mois de travaux)

L'objet de ce rapport justificatif concerne la mise au point d'un avenant n°1 au marché des travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER lot 2 GROS ŒUVRE.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MOINS VALUES

2.1. PLANCHER SUR VS ZONE « BUREAUX »

Considérant :

- L'avis défavorable du Bureau de Contrôle (Qualiconsult Aix-en-Provence) sur la réalisation d'un dallage sur la zone « Bureaux », émis dans le RICT de février 2010,
- Que l'appel d'offre était à cette date déjà publié sans ce rapport,
- Que l'analyse de la DPGF de l'offre de l'entreprise confirme que l'entreprise a chiffré un dallage ép. 13 cm dans la zone « Bureaux »,

Il a été décidé :

- de réaliser un plancher sur VS dans la zone « bureaux »,
- de demander un devis de plus et moins values à l'entreprise par rapport à la réalisation d'un dallage sur la même zone, comprenant :
 - .1. des terrassements supplémentaires
 - .2. une plus value au m² entre la réalisation d'un dallage ép. 13cm et une dalle pleine ép. 20cm
 - .3. une plus et moins value liée au remplacement de redents gros béton par des voiles béton de soubassements
 - .4. l'ajout d'une isolation rapportée sous le plancher, Rth=3.90

Récapitulatif :

1. PV – Décaissement en pleine masse	4 079.24 € HT
2. PV – Plancher sur VS ép. 20cm au lieu de Dallage ép. 13cm (+ 51,58 €/m ²)	9 387.56 € HT
3. PV – Voiles béton en infrastructure	4 736.66 € HT
MV – Redents Gros béton	- 4 110.40 € HT
4. PV – Isolant 135mm	5 605.60 € HT

Total HT 19 698.66 € HT

2.2. DALLAGE PORTÉ ZONE « GARAGE »

Considérant :

- La préconisation du bureau d'étude géotechnique TETHYS de substitution de sol sur 1,50 m ht pour la réalisation du dallage de la zone « garages », émise dans le rapport d'étude de sol de Mars 2010,
- Que l'appel d'offre était à cette date déjà publié sans ce rapport,
- Que l'analyse de la DPGF de l'offre de l'entreprise confirme que l'entreprise n'a chiffré qu'une reconstitution de sol sur 0,20cm ht pour le dallage sur terre-plein dans la zone « Garages »,

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais

Avenant n°1 – Lot n°2 Gros Œuvre

Il a été décidé :

- de réaliser un dallage porté dans la zone « Garages », comprenant :
 - .1. des terrassements complémentaires,
 - .2. une système porteur en longrines béton armé un plots gros béton intermédiaire,
 - .3. une plus value au m² entre la réalisation d'un dallage sur terre-plein ép. 20 cm et un dallage porté ép. 20 et 25 cm.

Récapitulatif :

1. PV – Terrassements complémentaires	1 365.00 € HT
2. PV – Longrines BA + Plots gros béton	3 426.56 € HT
3. PV – Dallage porté ép. 20 et 25cm au lieu de dallage sur terre-plein ép. 18cm	12 086.97 € HT

Total HT 16 878.53 € HT

2.3. ADAPTATION ACROTÈRES TOITURE DE LA ZONE « GARAGES »**Considérant :**

- la demande du lot 4 étanchéité, courant septembre 2010, concernant la réalisation d'un acrotère béton de 15 cm de haut en périphérie nord de la toiture terrasse enterrée de la zone « Garages » pour la blocage du complexe de toiture "par-vapeur + isolant" et pour permettre la réalisation en continue du revêtement d'étanchéité entre la partie horizontale sur la terrasse et la partie verticale sur le mur nord,
- l'absence de cet acrotère sur les plans de coffrage béton diffusé à l'entreprise le 17-07-2010
- la réalisation du voile béton nord de la zone « Garages » avec niveau fini sans attentes de ferrailage égal au niveau fini de la dalle béton conformément au plan diffusés le 17-07-2010,
- la non prise en compte dans les plans de coffrage et de ferrailage béton du 17-07-2010 d'une pente sur l'acrotère en périphérie Ouest de la zone « Garages »

Il a été décidé :

- l'adaptation des acrotères en périphéries Nord et Ouest de la toiture terrasse de la zone « Garages », comprenant :
 - .1. le scellement à la résine chimique d'aciers de liaison et la réalisation d'un acrotère béton armé de 15cm de haut en périphérie nord,
 - .2. l'adaptation du ferrailage déjà fabriqué et la réalisation en pente de l'acrotère en périphérie Ouest.

Récapitulatif :

1. PV – Acrotère nord 15 cm	1 232.01 € HT
2. PV – Acrotère ouest adaptation pente	733.17 € HT

Total HT 1 965.18 € HT

3. RECAPITULATIF DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

PLANCHER SUR VS ZONE « BUREAUX »	19 698.66 € HT
DALLAGE PORTÉ ZONE « Garage »	16 878.53 € HT
ADAPTATION ACROTÈRES TOITURE DE LA ZONE « GARAGES »	1 965.18 € HT
TOTAL HT - AVENANT N°1	38 542.37 € HT
TVA 19.6%	7 554,30 €
TOTAL TTC - AVENANT N°1	46 096.67 € TTC

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais

Avenant n°1 – Lot n°2 Gros Œuvre

4. DÉLAIS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES

Considérant :

- la limitation des travaux du lot n°1 VRD sur les réseaux extérieurs ErDF, AEP et EP à l'enceinte de la parcelle projet,
- les travaux supplémentaires énumérés dans l'avenant n°1 du lot n°2 Gros Œuvre,

Il a été décidé :

- de maintenir les délais d'exécution des travaux à 12 mois (1 + 11)

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°2 Gros CŒuvre

5. ACCORD DES PARTIES

La **Communauté de Communes du Briançonnais**, représentée par monsieur M. **PRESIDENT**, d'une part,

Et l'**entreprise ALLAMANNO**, représentée par Monsieur **ALLAMANNO**, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

- | | | | |
|---|------------------------|------|-------------------------|
| 1- Le montant du marché avant l'avenant n°1 s'élevant à | 348 667.97 € HT | d'où | 417 006.89 € TTC |
| 2- le montant de l'avenant n°1 s'élève à | 38 542.37 € HT | d'où | 46 096.67 € TTC |
| 3- le montant du marché,
après passation de l'avenant n°1 s'élève à | 387 210.34 € HT | d'où | 463 103.56 € TTC |
| 4- La durée contractuelle d'exécution des travaux du marché après passation de l'avenant est de 12 mois (1 mois de préparation et 11 mois de travaux), | | | |

A

le

Le Maître d'ouvrage
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

Le Maître d'oeuvre
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

L'entreprise
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER

AVENANT N°1

Lot n°4 : Étanchéité

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Les Cordeliers

1, rue Aspirant Jan

05105 – Briançon

☎ : 04 92 21 35 97

☎ : 04 92 20 38 90

✉ : accueil@ccbrianconnais.fr

Objet : Mémoire justificatif concernant l'avenant n°1 aux travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER, Lot n°4 Étanchéité.

ARCHITECTES :

ATELIER MONTE-CRISTO

ARCHITECTES

80, rue Monte Cristo - 13004 Marseille

☎ : 04 91 34 89 60

☎ : 04 91 34 57 93

✉ : fabrice.giraud7@wanadoo.fr

B.E.T de maîtrise d'œuvre :

SP2I

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

90, rue Stanislas Torrents - F-13006 MARSEILLE

☎ : 04 91 13 81 80

☎ : 04 91 37 63 54

✉ : sp2i.13@wanadoo.fr

ENTREPRISE CONCERNE :

LOT : 4

Étanchéité - **Entreprise SMAC**

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°4 Étanchéité.

3. RECAPITULATIF DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MOINS VALUES

ADAPTATION ACROTÈRES TOITURE DE LA ZONE « GARAGES »	4 805.00 € HT
TOTAL HT - AVENANT N°1	4 805.00 € HT
TVA 19.6%	941.78 €
TOTAL TTC - AVENANT N°1	5 746.78 € TTC

4. DÉLAIS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES

Considérant :

- les suppressions de travaux énumérées dans l'avenant n°1 du lot n° 1 VRD,
- les travaux supplémentaires énumérés dans l'avenant n°1 du lot n°2 Gros Œuvre,
- les travaux supplémentaires énumérés dans l'avenant n°1 du lot n°4 Étanchéité,

Il a été décidé :

- de maintenir les délais d'exécution des travaux à 12 mois (1 + 11)

CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER

AVENANT N°1

Lot n°8 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 – Briançon
☎ : 04 92 21 35 97
☎ : 04 92 20 38 90
✉ : accueil@ccbrianconnais.fr

Objet : Mémoire justificatif concernant l'avenant n°1 aux travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER, Lot n°8 Plomberie – Chauffage - Ventilation.

ARCHITECTES :

ATELIER MONTE-CRISTO

ARCHITECTES
80, rue Monte Cristo - 13004 Marseille
☎ : 04 91 34 89 60
☎ : 04 91 34 57 93
✉ : fabrice.giraud7@wanadoo.fr

B.E.T de maîtrise d'œuvre :

SP2I

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES
90, rue Stanislas Torrents - F-13006 MARSEILLE
☎ : 04 91 13 81 80
☎ : 04 91 37 63 54
✉ : sp2i.13@wanadoo.fr

ENTREPRISE CONCERNE :

LOT : 8	Plomberie – Chauffage - Ventilation - Entreprise La Gapençaise de Chauffage
---------	--

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°8 Plomberie – Chauffage - Ventilation.

3. RECAPITULATIF DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MOINS VALUES

ADAPTATION SUR SILO À BOIS ENTERRÉ	770.00 € HT
TOTAL HT - AVENANT N°1	770.00 € HT
TVA 19.6%	150.92 €
TOTAL TTC - AVENANT N°1	920.92 € TTC

4. DÉLAIS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES

Considérant :

- les suppressions de travaux énumérées dans l'avenant n°1 du lot n° 1 VRD,
- les travaux supplémentaires énumérés dans l'avenant n°1 du lot n°2 Gros Œuvre,
- les travaux supplémentaires énumérés dans l'avenant n°1 du lot n°8 Plomberie – Chauffage - Ventilation,

Il a été décidé :

- de maintenir les délais d'exécution des travaux à 12 mois (1 + 11)

CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER

AVENANT N°1

Lot n°9 : ÉLECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Les Cordeliers

1, rue Aspirant Jan

05105 – Briançon

☎ : 04 92 21 35 97

☎ : 04 92 20 38 90

✉ : accueil@ccbrianconnais.fr

Objet : Mémoire justificatif concernant l'avenant n°1 aux travaux de CREATION DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SERRE CHEVALIER, Lot n°9 Électricité – Courants Faibles.

ARCHITECTES :

ATELIER MONTE-CRISTO

ARCHITECTES

80, rue Monte Cristo - 13004 Marseille

☎ : 04 91 34 89 60

☎ : 04 91 34 57 93

✉ : fabrice.giraud7@wanadoo.fr

B.E.T de maîtrise d'œuvre :

SP2I

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

90, rue Stanislas Torrents - F-13006 MARSEILLE

☎ : 04 91 13 81 80

☎ : 04 91 37 63 54

✉ : sp2i.13@wanadoo.fr

ENTREPRISE CONCERNE :

LOT : 9

Électricité – Courants Faibles - **Entreprise CIMELEC**

2.3. ADAPTATION ÉCLAIRAGE VESTIAIRES ZONE BUREAUX

Considérant :

- le souhait simplifier la commande d'éclairage des vestiaires de la zone « Bureaux » pour les utilisateurs,
- le souhait du Maître d'œuvre d'équilibrer un mieux l'aspect financier du marcher du présent lot,

Il a été décidé :

- de remplacer les interrupteurs simple effet et va-et-vient par des détecteurs de présence,
- de remplacer les luminaires 2x58W par des luminaires étanches 2x58W, moins coûteux.

Récapitulatif :

1. PV – Remplacement interrupteurs par détecteurs de présence (PM 91.26 € HT)	
2. MV – Luminaire étanches (-15 Unités avec une MV de 60.44 € HT/U)	- 906.60 € HT
Total HT	- 906.60 € HT

2.4. ADAPTATION ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Considérant :

- la demande du CG 05 concernant la suppression de l'éclairage « public » du futur « tourne-à-gauche »,
- le souhait du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage de maintenir un éclairage des abords du bâtiment et des places de parking, initialement réaliser via l'éclairage du futur « tourne-à-gauche »,

Il a été décidé :

- de mettre en œuvre des projecteur en façade du bâtiment afin d'éclairer les abords et le parking ainsi que le bâtiment.

Récapitulatif :

1. PV – Ajour de projecteurs extérieurs (6 Unités à 57.38 € HT/U)	344.28 € HT
Total HT	344.28 € HT

2.5. ADAPTATION APPAREILLAGE INTÉRIEUR

Considérant :

- l'écart entre les quantités de prises PC et RJ45 représentées sur les Plans Marché et les quantités indiquées sur la DPGF marché du présent lot,
- le souhait du Maître d'œuvre d'équilibrer un mieux l'aspect financier du marcher du présent lot,

Il a été décidé :

- de re-évaluer au plus près les besoins en PC et RJ45 pour chaque locaux en collaboration avec les utilisateurs compenser cet écart.

Récapitulatif :

1. PV – Prises PC 10/16A+T (+2 Unités)	115.28 € HT
2. PV – Prises RJ45 (+2 Unités)	129.14 € HT
Total HT	244.42 € HT

C I S de Serre Chevalier – Communauté de Communes du Briançonnais
Avenant n°1 – Lot n°9 Électricité – Courant Faible.

5. ACCORD DES PARTIES

La **Communauté de Communes du Briançonnais**, représentée par monsieur M. **PRESIDENT**, d'une part,

Et l'**entreprise CIMELEC**, représentée par Monsieur **CLAPASSON**, d'autre part,
Il a été convenu ce qui suit :

- | | | | |
|---|-----------------------|------|------------------------|
| 1- Le montant du marché avant l'avenant n°1 s'élevant à | 34 906.83 € HT | d'où | 41 748.57 € TTC |
| 2- le montant de l'avenant n°1 s'élève à | 1 280.70 € HT | d'où | 1 531.72 € TTC |
| 3- le montant du marché,
après passation de l'avenant n°1 s'élève à | 36 187.53 € HT | d'où | 43 280.29 € TTC |
| 4- La durée contractuelle d'exécution des travaux du marché après passation de l'avenant est de 12 mois (1 mois de préparation et 11 mois de travaux), | | | |

A

le

Le Maître d'ouvrage
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

Le Maître d'oeuvre
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)

L'entreprise
(mention manuscrite "lu et accepté", cachet et signature)